

## Extrait du registre des délibérations

### Délibération 2025-006 Budget primitif 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix avril à dix heures, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 27 mars 2025.

#### Participants

##### Présents :

Mme Florence DELTORT, Mme Hélène BOURRUST, Mme Pierrette BRINGUIER, M. Michel SANTOUL, Mme Marie-Hélène RIVERA, Mme Raymonde KERANDEL, M. Bruno GUILLET, Mme Apolline AMBAYRAC.

##### Absents :

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Corine BRINGUIER, Mme Christiane RASCAGNERES PLAZA, M. Sébastien GIMENEZ, Mme Marie- France POUJOL, Mme Sandrine MARIN,

##### Conseillers ayant donné pouvoir :

M. Claude CAUSSE a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT.

##### Secrétaire de séance :

Membres en exercice - 15 | Membres présents - 8 | Pouvoirs - 01 | Membres absents - 06

#### Exposé

Madame Florence Deltort, Vice-Présidente rappelle que le budget est défini par le CGCT comme « l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles ».

La date limite du vote du budget primitif est fixée par l'article L.1612-2 du CGCT, à savoir le 15 avril de l'année d'exercice.

Il est proposé d'adopter le budget 2025 comme suit :



		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	15 000,00	150 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 014,26
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		15 000,00	152 014,26
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	51 500,00	40 892,43
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 10 607,57
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		51 500,00	51 500,00
TOTAL DU BUDGET (4)		66 500,00	203 514,26

Ce budget est équilibré en section de fonctionnement et en suréquilibre en section d'investissement.

## Décision

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2025-002 en date du 10 avril 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 ;

Vu la délibération n°2025-003 en date du 10 avril 2025 portant adoption du compte de gestion 2024 ;

Vu la délibération n°2025-004 en date du 10 avril 2025 portant adoption du compte administratif 2024 ;

Vu la délibération n°2025-005 en date du 10 avril 2025 portant affectation du résultat 2024.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil d'administration DECIDE :

- **D'approuver** le budget primitif 2025 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement, tel que présenté et annexé ;
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

## Résultats du vote

Votants – 09 | Pour - 09 | Contre – 00 | Abstention – 00

Ainsi fait et délibéré à Villemur, les jours, mois et an que dessus.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

La secrétaire de séance,

Pierrette BRINGUIER



Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,

Florence DELTORT